

Décision

Générale

colonial

Décision n° 39-286-1920 Augmentation de soldes

n° 39-286-1920

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 août 1920

Numéro JO

n° 286 du 30/08/1920

Date du numéro

30 août 1920

TEXTE INTÉGRAL

la solde des sous-patrons de 2e classe Doalé Obsié et Djibril Havé, est portée de 900 à 960 francs par an